

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Vendredi 26 octobre 2018 à 14h30  
à l'Espace Galatée de GUICHEN**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 2 octobre 2018 à 14h30** à l'Espace Galatée de Guichen, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

**Collège EPCI :**

Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté  
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté  
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté  
Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté  
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté  
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de Communes de la Région de Blain  
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes Métropole  
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes Métropole  
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne  
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté  
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté  
Monsieur André LEMAITRE, Châteaubriant Derval Communauté  
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération  
Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération  
Monsieur Joseph MÉNARD, Pays de Châteaugiron Communauté  
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande Communauté  
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté  
Madame Jocelyne POULIN, Communauté de Communes de la Région de Nozay  
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant Derval Communauté  
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté  
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré Communauté  
Monsieur Claude TRUBERT, Saint-Méen Montauban Communauté

**Collège Eau Potable :**

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat d'Eau du Morbihan

Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique  
Monsieur Philippe LETOURNEL, Syndicat Mixte Ouest 35  
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat d'Eau du Morbihan  
Monsieur Joël SIELLER, Syndicat Mixte Ouest 35

**Collège Départements :**

Monsieur Alain GUIHARD, Département du Morbihan  
Monsieur Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique  
Madame Solène MICHENOT, Département d'Ille et Vilaine

**Pouvoirs :**

Christophe Martins, Montfort Communauté à David MOIZAN de Brocéliande Communauté.  
Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté à André PIQUET, de l'Oust à Brocéliande Communauté.  
Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté à Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté.  
Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique à Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique.

**Membres invités :**

Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine  
Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan Vannes Agglo

**Assistaient également à la séance :**

Madame Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole  
Monsieur Xavier GUILLOTON, Syndicat Mixte Ouest 35  
Monsieur Michel VANOVERBERGHE, AUP de la Roche Bernard  
Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine  
Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine  
Madame Régine ROSZAK, Responsable des Marchés publics  
Madame Isabelle JEGOUSSE GARCIA, Responsable RH  
Madame Nathalie MARCADET, Responsable Budget  
Madame Catherine POTIER, Assistante polyvalente et chargée de l'accueil à l'EPTB Vilaine  
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante du DGA/Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine et du Pôle Milieu Naturel et Animation de bassin de l'EPTB Vilaine

**Absents excusés :**

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique  
Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté  
Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté  
Monsieur Marc HERVÉ, Département d'Ille et Vilaine  
Madame Françoise HAMÉON, Département de Loire-Atlantique  
Monsieur Michel GUERNEVÉ, Golfe du Morbihan Vannes Agglo  
Madame Marie-Odile JARLIGANT, Département du Morbihan  
Monsieur Pascal PINAULT, Rennes Métropole  
Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté  
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 16/11/2018

Reçu en préfecture le 16/11/2018

Affiché le

ID : 044-254401243-20181026-2018\_34-DE

## 7 - Marchés publics : délégation de signature et procédures de dévolution

Dans le cadre des procédures de marchés publics, l'exécutif de la collectivité doit être autorisé par l'assemblée délibérante à signer les contrats quels que soient leur forme (factures, acte d'engagement...) et leur montant :

- **Soit par délibération de l'assemblée délibérante autorisant expressément leur signature.**
  - en amont de la procédure de passation, la délibération doit indiquer obligatoirement, et au minimum, la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché à passer ;
  - à l'issue de la procédure, la délibération doit préciser l'objet, l'identité de l'attributaire, le montant exact du marché (lot par lot, le cas échéant).
- **Soit par délégation permanente de l'assemblée délibérante à l'exécutif.**

Cette délégation doit faire l'objet d'une délibération en fixant les limites. La délégation peut porter, par exemple, sur les marchés de travaux, fournitures et services passés en procédure adaptée (actuellement, marchés de travaux inférieurs à 5 548 000 € HT et marchés de fournitures et services inférieurs à 221 000 € HT) et sur les avenants n'atteignant pas 5 % du montant global des marchés, sous réserve de l'ouverture au budget des crédits nécessaires.

Il est à noter que dans sa séance du 23 septembre 2015, le Conseil d'Administration avait adopté la deuxième option (délégation permanente de l'assemblée à la Présidente), avec la présentation, au cours de chaque session de l'assemblée, d'un tableau mis à jour informant les administrateurs des procédures et modalités d'attribution des marchés de travaux, fournitures et services passés depuis la séance précédente. Celui joint en annexe fait état des procédures à jour au *16 octobre 2018*.

**Les membres du Comité syndical, après en avoir débattu, décident à l'unanimité :**

- **de donner délégation permanente de signature à l'exécutif pour les marchés de travaux, fournitures et services passés en procédure adaptée (option 2)**
- **de présenter au cours de chaque session de l'assemblée un tableau mis à jour sur les procédures et modalités d'attribution des marchés passés depuis la séance précédente.**

Envoyé en préfecture le 16/11/2018

Reçu en préfecture le 16/11/2018

Affiché le

ID : 044-254401243-20181026-2018\_34-DE

**Pour Extrait Conforme  
La Présidente,**

**Solène MICHENOT**